



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de cette municipalité, qui sera tenue à la salle du conseil le 7^e jour du mois de janvier 2019, à 19 h, au lieu ordinaire des séances, soit au 111, 4^e Avenue, Crabtree, les membres de ce Conseil procèderont à l'adoption du règlement 2019-325 régissant le traitement des élus municipaux.

Ce règlement vise à ajuster la rémunération des élus municipaux, pour que la décision du gouvernement fédéral d'ajouter l'allocation à leur revenu imposable ne vienne pas affecter leur revenu net.

Ainsi, le règlement 2018-312, actuellement en vigueur, autorise la rémunération suivante, en tenant compte de l'indexation de 2 % pour 2019 :

a) Maire

- Rémunération de base 18 405 \$
- Allocation de dépenses 9 202 \$

b) Conseillers

- Rémunération de base 6 270 \$
- Allocation de dépenses 3 135 \$

Le règlement 2019-325, modifierait la rémunération comme suit, tout en conservant une indexation annuelle suivant l'inflation annuelle, avec un seuil minimum de 2 % :

a) Maire

- Rémunération de base 20 291 \$
- Allocation de dépenses 10 146 \$

b) Conseillers

- Rémunération de base 6 913 \$
- Allocation de dépenses 3 456 \$

Donné à Crabtree ce, 12 décembre 2018

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
....., secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 décembre 2018 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 décembre 2018

.....
Pierre Rondeau